

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 17 septembre 2019 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs Biardeau, Jouot, Mayaud, Porter, Renaud, Touzet.

Absent : Mr Léon (excusé, donne procuration à Gilles Touzet)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 9 juillet 2019
- Droits de préemption communal
- Sommes dues par ENEDIS pour l'année 2019
- Vente de foins 2019
- Approbation du rapport annuel 2018 – Service Assainissement
- Aménagement du bourg : Enfouissement des réseaux
- Classement chemin communal des Filouses
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 9 juillet 2019

En l'absence de remarque, le compte-rendu du 9 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le maire souhaite commenter certains points qui ont évolué depuis le conseil de juillet.

- ▶ **City-stade :** Cet équipement n'a pas été commandé, du fait que la commune attend toujours la réponse à sa demande de subvention auprès du fonds de développement du Sport.
- ▶ **Musée :** La candidate retenue pour l'animation du musée fournit un travail correspondant aux attentes liées à son poste. La salle d'exposition de l'étage est en cours de réaménagement. Le Comité de pilotage destiné à accompagner la démarche de projet se réunit tous les 15 jours. Le musée est inscrit pour les Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront les 21 et 22 septembre. L'animatrice proposera des ateliers gratuits pour cet événement.
- ▶ **Rue Edouard Chartier :** le revêtement de cette rue est réalisé.
- ▶ **Voirie 2020 :** la Communauté de communes de la MOVA avait programmé des travaux de voirie sur la Route de La Filouse et sur celle qui relie le Gué de Laveau à la route de « La Guillotte » pour 2020. Ces travaux ont été réalisés au cours de l'été 2019.
- ▶ **Hangar des associations :** l'implantation de ce bâtiment devrait avoir lieu mardi 24 septembre prochain.
- ▶ **Préau :** les travaux étant finis, le comité des fêtes a pu profiter de cette installation pour l'édition 2019 du « moules-frites ». De nombreux groupes l'ont utilisé au cours de l'été. Tout fonctionne et les retours des usagers sont positifs. La commune va fermer le parking du préau afin que les véhicules ne puissent pas circuler sur le site. Par ailleurs la commune a commandé de la signalétique supplémentaire pour l'espace Étang Rémy Louveau.
- ▶ **Aire de jeux – Parcours santé :** Les jeux pour enfants à l'étang sont installés (manque le « tape-cul » qui devrait arriver sous peu). Le parcours de santé est commandé et devrait être installé début octobre

- ▶ La mairie a fait couper les troènes de la route d'Argenton par les services techniques de la commune ; il semble que ces végétaux aient mal supporté la taille, conséquence de la sécheresse.
- ▶ Le carrefour du bas du bourg est toujours en phase de tests ; les usagers sont invités à faire part de leur(s) remarque(s).
- ▶ La vente de gâteaux, thé et café organisée cet été au Château de la Motte au profit du Téléthon 2019 a rapporté 682 euros. Merci à la communauté britannique pour cette initiative.
- ▶ École : 22 enfants sont inscrits en maternelle et 42 enfants fréquentent l'école primaire de Lignac. Les effectifs sont stables. A l'école maternelle de Prissac, de la faïence a été posée aux sanitaires, quelques finitions sont à prévoir.

En ce qui concerne le transport scolaire, peu de problèmes sont rencontrés, hormis au Chatelier où seul un point aux Prots du Chatelier est actif pour le RPI, et à La Maingaudière, commune de Lignac où l'arrêt se situe le long de la RD, puisque les cars n'ont pas le droit de faire demi-tour sur chemin privé.

Pour le collège en revanche, des soucis liés au transport scolaire ne sont toujours pas réglés, dont l'arrêt du Prieuré (les élèves sont pris en charge aux Aubrys) et de la Vavrette (les élèves sont pris en charge à La Plaine).

L'adjointe en charge des affaires scolaires présente le bilan de la cantine pour l'année scolaire écoulée : 2 381 repas ont été servis, le coût des denrées s'élève à 1,91 euros par repas.

Enfin, le travail des élèves de l'école de Lignac sur le tri et le recyclage s'est concrétisé par une exposition et la réalisation d'un « bonhomme déchets ». Celle-ci sera présentée le 21 septembre à Châteauroux dans le cadre de la journée du World Clean up Day, organisée par la Jeune Chambre Economique de l'Indre dont dépendent deux habitants de Prissac désireux de valoriser les actions locales.

2. Droits de préemption communal

Trois dossiers sont présentés : le premier porte sur les parcelles AB 257-259-260-261, le second sur les parcelles AB 8 et 9, et le troisième concerne la parcelle AB 533. Après examen de ces dossiers, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune, n'ayant aucun projet d'intérêt général à implanter sur ces lieux.

3. Sommes dues par ENEDIS pour l'année 2019

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant état des sommes dues par EDF pour 2019 au titre de l'occupation du domaine public communal pour le transport et la distribution d'électricité.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à percevoir la recette de deux cent neuf euros (209 €).

4. Vente de foins 2019

Deux agriculteurs de la commune se sont déclarés intéressés pour acquérir, comme les années précédentes, le foin sur pied des terrain communaux. Le conseil municipal décide de reconduire le tarif de l'année précédente, à savoir 80 € pour chacun des demandeurs.

5. Approbation du rapport annuel 2018 – Service Assainissement

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le maire souligne que le bassin sous tunnel produit une bonne qualité de boues ; il propose de couvrir également les deux autres bassins. Le Conseil municipal demande des devis pour ces travaux.

6. Aménagement du bourg :

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, les travaux d'enfouissement des réseaux ne seront pas inclus dans le marché public. La commune souhaite « profiter » de l'enfouissement des réseaux électriques pour enfouir également le réseau Orange. La mairie a contacté le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI) pour chiffrer le projet.

PROJET CENTRE-BOURG DISSIMULATION RESEAUX					
Nature	SDEI	ORANGE	COMMUNE	CDC MOVA	TOTAL HT
Basse Tension	157 196,00 €		83 304,00 €		240 500,00 €
Eclairage	16 064,00 €			25 100,00 €	41 164,00 €
Orange étude & matériel		9 203,62 €	4 861,20 €		14 064,82 €
Orange enfouissement					0,00 €
					0,00 €
TOTAL	173 260,00 €	9 203,62 €	88 165,20 €	25 100,00 €	295 728,82 €

L'enfouissement des réseaux basse tension relève d'une compétence communale, l'éclairage public d'une compétence communautaire et le réseau Orange d'une compétence partagée commune/Orange. A ce jour, le coût de l'étude Orange est connu mais pas celui de l'enfouissement qui relèvera en totalité d'une dépense communale.

Par ailleurs, le Maire annonce les dates du déroulement du marché public de l'aménagement du bourg :

- Parution de l'appel d'offres : 21 septembre 2019
- Date limite pour candidater : 17 octobre 2019
- Date d'ouverture des plis : 18 octobre 2019
- Date d'attribution du marché : 28 octobre 2019

Rappel de la composition de la Commission d'Appel d'Offres par délibération du 30 mars 2014 :

Membres titulaires

- Hubert JOUOT
- Michel LEON
- Pascal RENAUD

Membres suppléants

- Dominique BIARDEAU
- Jacqueline BERTHELOT
- John PORTER

7. Classement chemin communal des Filouses

Le Maire propose aux élus de faire goudronner une portion de chemin communal, entre les lieux-dits La Filouse et La Petite Filouse, dans la mesure où ce chemin est emprunté régulièrement et mérite un meilleur revêtement.

Le Conseil municipal charge le Maire de faire établir des devis pour les examiner lors de la réunion d'octobre.

8. Questions diverses

Stade municipal : la faïence du vestiaire « visiteurs » a été recollée.

Projet WIFI 4 EU : L'adjointe au maire présente succinctement le dispositif WiFi4EU. Cette initiative, financée par l'Europe, vise à accorder un financement sous forme de « coupons » pour permettre un accès internet partout dans l'UE, grâce à des points d'accès Wifi gratuits dans des lieux publics comme les parcs, places, bâtiments officiels, bibliothèques Les coupons financés par la Commission européenne sont attribués aux collectivités qui s'engagent à installer des points d'accès Wifi dans ces centres de la vie publique. Pour ce financement la politique du « 1^{er} arrivé, 1^{er} inscrit ».

Considérant les besoins de connexion internet exprimés au stade, à la salle Chéreau, au musée et à l'étang, le Maire a décidé d'inscrire la commune sur ce dispositif. A ce jour, la commune ne sait pas si elle est retenue pour l'opération.

Application mobile CityWall : En plus du panneau lumineux qui annonce les manifestations ou les informations importantes relatives à Prissac, la commune va bientôt pouvoir proposer la consultation de ces mêmes informations sur les smartphones, tablettes, etc. grâce à l'application City Wall. Dès que cet outil sera fonctionnel, les usagers seront avertis de la possibilité et des modalités de téléchargement de cette application.

Communauté de communes MOVA : les travaux dans ce local ont pris fin, la VMC est installée.

Détritus à La Rochechevreux sur un terrain privé : devant les nuisances signalées à plusieurs reprises en mairie et après négociation avec le propriétaire, le maire informe qu'il va faire enlever les débris par les services techniques de la commune. Toutefois les élus estiment que cette charge n'incombe pas à la commune et que tout usager doit gérer ses ordures dans le respect du règlement du Symctom. L'obligation de dépôt en déchetterie des débris non ménagers s'impose à tous sans exception.

Le Conseil municipal demande au Maire de se renseigner sur les conditions de sanctions prévues par les textes et en particulier les modalités de distribution d'amendes pour les contrevenants et demande l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Animaux errants : Un chien errant sur la commune est à l'origine de nombreux dégâts, dont l'attaque de volailles. De nombreux chats sont également signalés errants et envahissent le territoire de la commune.

Les élus demandent au Maire de prendre des mesures (contact avec des associations qui pourraient aider à trouver une solution) pour endiguer la prolifération de ces animaux errants.

Salle Chéreau : Les barrières à l'entrée du jardin Chéreau ne ferment plus, et côté parking, un clou dépasse des rondins de bois au sol. Il faudrait le faire enlever avant qu'il ne blesse un usager.

Mare au lieudit Le Peu : Une élue signale que la mare est à sec. En tant que riverain elle propose de participer au nettoyage et demande l'aide de la commune. Un usager du Bas de Vouhet a émis une demande similaire au secrétariat, pour des troncs d'arbre dans la rivière.

Divers :

Patchwork de Mme Peel : Mme Peel habitante du hameau du Chatelier a offert un patchwork pour la mairie. Cet ouvrage sera installé côté accueil du secrétariat.

Le banc Rue de La Pompe n'est toujours pas réparé.

Un élu s'interroge sur les fréquents passages d'avions de chasse, à très basse altitude.

Prochaine réunion du conseil municipal le 15 octobre 2019 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 00